



AFFAIRE SUIVIE PAR : Chrystelle AUBERT-USSEGLIO

 04.76.60.33-44

 04.76.60.32.37

 [chrystelle.aubert-usseglio@isere.pref.gouv.fr](mailto:chrystelle.aubert-usseglio@isere.pref.gouv.fr)

# COMMUNIQUE DE PRESSE

---

## La préfecture de l'Isère communique

### **Expulsion des occupants des squats dits des « 400 couverts » et de la « Kanaille » à Grenoble**

Suite au concours de la force publique accordé par le préfet de l'Isère, les forces de l'ordre viennent d'expulser simultanément une trentaine de personnes qui occupaient sans droit, ni titre deux séries de bâtiments destinés à être aménagés en 44 logements, dont 22 logements sociaux dans le centre ville de Grenoble.

Plusieurs immeubles situés au croisement de la rue et de la Traverse des 400 couverts étaient occupés de manière illégale par une vingtaine de personnes depuis le 3 novembre 2001. L'ancien hôtel Lakanal, situé au 26 rue des Bergers, avait quant à lui été investi par une dizaine de personnes en mai dernier.

Ces deux locaux étaient devenus de véritables lieux de vie et de rencontre alors qu'ils sont totalement insalubres et particulièrement dangereux pour leurs occupants et l'environnement.

Devant les fins de non recevoir émises à l'offre de dialogue et de relogement proposée par le propriétaire à l'automne 2004, le Tribunal de Grande Instance a ordonné le 8 juin et le 5 juillet derniers l'expulsion sans délai des locaux.

Compte tenu de l'échec des dernières tentatives de médiation accomplies par le propriétaire au début du mois de juillet pour mettre fin à cette situation d'occupation illégale et pour prévenir tout risque quant à la sécurité des occupants, le Préfet de l'Isère a décidé d'accorder le concours de la force publique aux huissiers chargés de l'exécution de ces deux ordonnances de justice.

Cette opération s'est déroulée sans incident ce jour à compter de 13h30 et s'est terminée à 16h30. Elle a nécessité l'intervention de près de deux cents hommes des services de police, ainsi que l'appui des sapeurs-pompiers.

A l'issue de l'évacuation, il a pu être constaté l'insalubrité totale des locaux ainsi squattés et les risques qu'ils représentaient pour la santé et la sécurité des personnes.